

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n° 2020 – 17/12/2020 – 22

Offre de formation 2020
Modification de fiches filières

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 17 novembre 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 20 Membres représentés : 8 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les demandes de modifications des fiches filières transmises par les composantes.**

Dijon, le 18 décembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances

CP du 05 novembre 2020

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
UFR lettres et philosophie	Master	InfoCom / M2 médias et création numérique	1 et 2	//	Dans descriptif des modalités d'accès de la formation en alternance, ajout d'une référence à l'apprentissage : "Le diplôme est ouvert à l'alternance en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage. "	Demande du Sefca : modification qui permet d'élargir le socle des recrutements en alternance. Communication sur ce changement auprès partenaires potentiels dès janvier 2021.	1er oct 2020	non
IUT DIJON	LP	Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux / Gestionnaire de Système Informatique d'Entreprise (GSIE)	5-6	1 à 4	Suppression des ECTS sur les modules des UE1 à 4 Modification de texte « Objectifs... » Modifications des modalités d'accès	Harmonisation des règles de capitalisation entre la CYBER et la GSIE conformément à l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 Actualisation / suppression CQPM Harmonisation GSIE - CYBER		non
		Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux /Cybersécurité		4	Module « Maintien de la disponibilité » passe de 9h CM à 7h CM	Harmonisation GSIE - CYBER		oui